



Structure paneuropéenne

Education International
Internationale de l'Education
Internacional de la Educaci3n

5, Bd du Roi Albert II, 8ème
1210 Bruxelles, Belgique
Tél. +32 2 224 06 11
Fax +32 2 224 06 06
headoffice@ei-ie.org

<http://www.ei-ie.org>

Note d'information préliminaire

Conférence européenne/Assemblée générale du CSEE extraordinaire pour examiner le Règlement intérieur révisé pour une nouvelle structure européenne intégrée.

REGION EUROPEENNE

Président

Ronnie Smith

Vice-présidents

Paul Bennett
Odile Cordelier
Manana Ghurchumalidze
J3rgen Lindholm
Ulrich Th3ne
Galina Merkoulova

Coordinateur régional principal

Charlie Lennon



5, Bd du Roi Albert II, 9ème
1210 Bruxelles, Belgique
Tél. +32 2 224 06 91/92
Fax +32 2 224 06 94

secretariat@csee-etuice.org

<http://www.csee-etuice.org>

Secrétaire général

Martin R3rmer

Trésorier

Walter Dresscher

22 novembre 2010, Maison syndicale internationale, Bruxelles

24 juin 2010

Cher(e)s collègues,

Nous vous informons que le Comité paneuropéen/Bureau exécutif du CSEE s'est réuni le 15 juin à Bruxelles afin d'examiner les dernières propositions relatives au projet de Règlement intérieur pour une nouvelle structure intégrée pour la Région européenne. Le Comité/Bureau a décidé que le Règlement intérieur proposé constituait une base acceptable pour convoquer une Conférence européenne/Assemblée générale extraordinaire en vue d'examiner son adoption. La décision de convoquer la Conférence a obtenu le soutien de 33 voix sur les 36 voix disponibles à la réunion. Le Comité paneuropéen/Bureau exécutif du CSEE a également décidé à l'unanimité de recommander à la Conférence/Assemblée extraordinaire l'adoption du Règlement intérieur révisé, tel qu'il a été adopté par le Comité.

La Conférence extraordinaire se tiendra le 22 novembre dans l'Auditorium de la Maison syndicale internationale à Bruxelles, où sont situés les sièges de l'IE et du CSEE. La Conférence/Assemblée se déroulera de 14 h 30 à 17 h 30 à la date susmentionnée. La première réunion du nouveau Comité du CSEE (qui sera composé des membres du Comité/Bureau actuel) aura lieu le jour suivant.

Toutes les organisations membres dans la région européenne de l'IE qui satisfont aux règles relatives au paiement des cotisations seront invitées à désigner les délégués qui assisteront à la Conférence extraordinaire. Etant donné que le vote à la Conférence s'effectuera par organisation membre, il suffit donc pour chaque organisation de désigner un Délégué principal pour participer à la Conférence. Le Délégué principal recevra une carte de vote reprenant le nombre total de votes auxquels l'organisation a droit en vertu des dispositions et du Règlement intérieur actuels.

Au cas où le Règlement intérieur serait adopté, le Comité paneuropéen/Bureau exécutif autorise également le Bureau à clôturer les discussions engagées avec le Secrétaire général et le personnel actuels du CSEE concernant les accords sur le transfert des emplois au sein du nouveau CSEE. Le résultat de ces discussions sera intégré dans le document final sur les accords transitoires qui sera soumis à la Conférence/Assemblée extraordinaire pour adoption.

La série définitive de propositions pour le Règlement intérieur, dont une copie est jointe en annexe, a été élaborée suite à un nouveau cycle de consultations avec les organisations membres et après avoir offert une nouvelle possibilité au Comité/Bureau de les amender. En conséquence, aucun autre amendement aux propositions ne devra être présenté à la Conférence/Assemblée extraordinaire.

Certaines propositions de modifications supplémentaires au Règlement intérieur ont été présentées par les membres du Comité/Bureau lors de la réunion spéciale du Comité/Bureau du 15 juin. Le Comité/Bureau a rejeté certaines de ces propositions et en a accepté une. Le Comité/Bureau a également jugé que certaines des propositions méritaient une analyse et un examen approfondis et il a été décidé de créer un groupe de travail qui sera chargé de réaliser cette tâche.

Le groupe de travail sera chargé de mener des discussions et de faire des recommandations sur les moyens éventuels de rendre les nouvelles structures dirigeantes européennes plus équilibrées et plus représentatives de l'ensemble des membres de la région européenne de l'IE à long terme. De plus, il :

(a) analysera les critères et le système de calcul des cotisations supplémentaires pour le CSEE ;

(b) analysera les répercussions qu'engendre l'attribution des droits aux voix en fonction du paiement des cotisations à l'IE et au CSEE ;

(c) examinera le système pour l'élection des dirigeants du Bureau et, en particulier, les avantages et les inconvénients liés à l'affectation des postes de vice-président à des secteurs particuliers ou à des régions ou groupes spécifiques (ex. : pays ayant adhéré à l'UE après 2004) des organisations membres ;

(d) examinera le système pour l'élection des membres nationaux au Comité ;

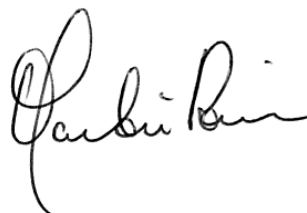
(e) examinera les répercussions administratives et financières liées à l'extension du nombre de langues dans lesquelles les documents sont traduits et pour lesquelles une interprétation est fournie à toutes les réunions du CSEE.

Le groupe de travail commencera sa mission après la Conférence extraordinaire et communiquera ses conclusions au Comité du CSEE.

Cordialement,



Charlie Lennon,
Secrétaire général adjoint,
IE



Martin Rømer,
Secrétaire général,
CSEE